

Date de révision : 2025/08/26 page: 1/11

Version: 2.0 (30034815/SDS_GEN_CA/FR)

1. Identification

Identifiant de produit utilisé sur l'étiquette

PALATINOL® M

Usage recommandé du produit chimique et restrictions d'usage

Utilisation appropriée*: plastifiants

Utilisation appropriée*: produits chimiques industriels Utilisation(s) non appropriée(s): Pesticide inerte FIFRA

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:

BASF Canada Inc. 5025 Creekbank Road Édifice A, Étage 2 Mississauga, ON, L4W 0B6, CANADA

Téléphone: +1 289 360-1300

Numéro d'appel d'urgence

Information 24 heures en cas d'urgence

CHEMTREC: 1-800-424-9300

BASF HOTLINE: (800) 454-COPE (2673) **Autres moyens d'identification**

famille chimique: esters phtaliques

3

Synonyme: Pas disponible. Utilisation: plastifiants

2. Identification des dangers

Conformément au Règlement sur les produits dangereux (RPD) (DORS/2022-272)

Classification du produit

Aquatic Acute

Danger pour le milieu aquatique - aigu

^{*} L'utilisation recommandée identifiée pour ce produit est fournie uniquement pour se conformer à une exigence du gouvernement fédéral et ne fait pas partie d'une spécification publiée par le vendeur. Les termes de cette Fiche de Données de Sécurité (FDS) ne créent pas ni n'induisent de garantie, expresse ou implicite, y compris par incorporation dans ou référence à l'accord commercial du vendeur.

Date de révision: 2025/08/26 page: 2/11

Version: 2.0 (30034815/SDS_GEN_CA/FR)

Éléments d'étiquetage

Mention de Danger:

H402 Nocif pour les organismes aquatiques.

Conseil de Prudence (Prévention):

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Conseil de Prudence (Elimination):

P501 Eliminer le contenu/récipient conformément aux règlementations

locales.

Dangers non classifiés par ailleurs

Si applicable, des informations sont fournies dans cette rubrique sur d'autres dangers qui n'engendrent pas de classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

Voir rubrique 12 - Résultats des évaluations PBT et vPvB.

3. Composition / Information sur les ingrédients

Conformément au Règlement sur les produits dangereux (RPD) (DORS/2022-272)

phtalate de diméthyle

Numéro CAS: 131-11-3

Teneur (W/W): >= 99.5 - <= 100.0%

Synonyme: 1,2-Benzenedicarboxylic acid dimethyl ester; Phthalic acid dimethyl

ester, Dimethyl phthalate

La concentration réelle est retenue en tant que secret industriel.

4. Premiers soins

Description des premiers soins

Indications générales:

Retirer les vêtements souillés.

Lorsque inhalé:

Repos, air frais.

Lorsque en contact avec la peau:

Laver à fond avec de l'eau et du savon.

Lorsque en contact avec les yeux:

Laver à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Lorsque avalé:

Rincer la bouche et ensuite boire 200 - 300 ml d'eau.

Date de révision: 2025/08/26 page: 3/11

Version: 2.0 (30034815/SDS_GEN_CA/FR)

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Pas de données disponibles.

Dangers: (Autres) symptômes et/ou effets ne sont pas connus jusqu'à présent

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales).

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction recommandés:

poudre d'extinction, eau pulvérisée, dioxyde de carbone, mousse

Moyens d'extinction contre-indiqués pour des raisons de sécurité: jet d'eau

Indications complémentaires:

Définir les mesures d'extinction en fonction d'un incendie à proximité.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers lors de la lutte contre l'incendie:

Le produit est combustible. Refroidir les récipients menacés à l'aide d'un jet d'eau pulvérisée. Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage.

Conseils aux pompiers

Equipement de protection contre l'incendie:

Porter un appareil respiratoire autonome. Équipement de protection spécial pour les pompiers

Autres informations:

Le personnel non nécessaire doit être évacué du secteur. Lutter contre l'incendie à une distance maximale.

Arrêter les mesures d'extinction de l'incendie à l'environnement. Eliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.

sensibilité au choc:

Remarques: Compte tenu de la structure chimique il n'y a pas de sensibilité au

choc.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Autres indications en cas de libération:

Sol très glissant en cas de déversement de produit.

Arrêter ou empêcher la fuite. Réduire ou arrêter la libération de la substance/du produit dans des conditions sûres.

Transporter sur le site d'élimination dans des récipients bien fermés.

Date de révision: 2025/08/26 page: 4/11

Version: 2.0 (30034815/SDS_GEN_CA/FR)

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques.

Précautions pour la protection de l'environnement

La dispersion dans l'environnement doit être évitée.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser à l'aide d'un moyen adapté et éliminer. Les déversements doivent être contenus, solidifiés et placés dans des conteneurs adaptés pour être éliminés. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

7. Manutention et stockage

Précautions à prendre pour une manutention sans danger

Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Pas de mesures particulières nécessaires. La substance et (ou) le produit est ininflammable.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Pas de données applicables disponibles.

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit sec. Stocker à l'abri du gel.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

phtalate de diméthyle ACGIH, US: VME 5 mg/m3 ; OSHA Z1: CTR 5 mg/m3 ;

Conception d'installations techniques:

Assurer une ventilation adéquate.

<u>Équipement de protection individuelle</u>

Protection respiratoire:

Porter un respirateur contre les vapeurs/particules organiques homologué par NIOSH (ou l'équivalent)au besoin.

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité à protection intégrale (lunettes de protection totale)

Date de révision: 2025/08/26 page: 5/11

Version: 2.0 (30034815/SDS_GEN_CA/FR)

Vêtements de protection:

La protection corporelle doit être choisie en fonction de l'activité et de l'exposition possible, p.ex.: protection pour la tête, tablier, bottes de protection, tenue de protection contre les produits chimiques.

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques. En complément aux indications sur l'équipement de protection individuelle, le port de vêtements de travail fermés est nécessaire.

9. Propriétés physiques et chimiques

Etat physique: liquide Etat physique: liquide

Odeur: pratiquement inodore

Seuil olfactif: non déterminé Couleur: non déterminé incolore

Valeur du pH: non applicable, de très faible

solubilité

point de solidification: 0.36 °C (autre(s)) Point d'ébullition: 283.1 °C (autre(s))

(1,013 hPa)

Point de sublimation: Pas de données applicables

disponibles.

Point d'éclair: 158 °C (DIN 51758,

coupelle fermée)

Inflammabilité: non inflammable (autre(s))
Limite inférieure 1.2 %(V) (air)

d'explosivité: (144 °C)

Le point inférieur d'explosivité de la substance/du mélange a été déterminée. Ce point supérieur d'explosivité correspond, pour un liquide inflammable, à la température à laquelle la concentration des vapeurs saturées mélangées à l'air est égale à la limite inférieure

d'explosivité.

Limite supérieure Non pertinent pour la classification et

d'explosivité: l'étiquetage des liquides.

Auto-inflammation: 470 °C (DIN 51794)
SADT: Etude non nécessaire pour des raisons scientifiques Pas une

substance / mélange susceptible de se décomposer selon le

GHS.

Pression de vapeur: 0.0013 hPa (mesuré(e))

(20 °C) dynamique

Densité: 1.1917 g/cm3 (pycnomètre)

(20 °C)

Données bibliographiques.

Densité relative: 1.1917 (pycnomètre)

(20 °C)

Données bibliographiques.

Date de révision: 2025/08/26 page: 6/11
Version: 2.0 (30034815/SDS_GEN_CA/FR)

Densité de vapeur 6.69 (calculé(e))

relative: (20 °C)

Plus lourd que l'air.

Coefficient de partage n- 1.54 (Ligne directrice 107

octanol/eau (log Pow): (25 °C) de l'OCDE)
Température d'auto- non auto-inflammable (autre(s))

inflammation:

Décomposition Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le

thermique: stockage et la manipulation sont respectées.

Viscosité dynamique: 17.2 mPa.s

(25 °C)

Données bibliographiques.
Viscosité, cinématique: Pas de données applicables

disponibles.

Solubilité dans l'eau: 4.0 g/l

(25°C)

Solubilité (quantitative): Pas de données applicables disponibles.

Solubilité (qualitative): soluble

solvant(s): solvants organiques,

Poids moléculaire: 194.19 g/mol

Vitesse d'évaporation: La valeur peut être approximée à

partir de la constante de la loi d'Henry

ou de la pression de vapeur.

Caractéristiques des particules

Distribution granulométrique: La substance / le produit est commercialisé(e) ou utilisé(e) sous

forme non solide ou sous forme de granulé.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Corrosion des métaux:

Non corrosif pour le métal.

Propriétés oxydantes:

Du fait de sa structure, le produit n'est pas classé comme comburant (autre(s))

Formation de gaz Remarques: En présence d'eau, pas de formation de gaz inflammables.

Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

Possibilité de réactions dangereuses

Réactions avec les agents oxydants forts.

Conditions à éviter

Pas de précautions spécifiques à observer si ce n'est une bonne gestion des substances chimiques. Éviter le gel.

Matières incompatibles

Date de révision: 2025/08/26 page: 7/11

Version: 2.0 (30034815/SDS_GEN_CA/FR)

oxydants puissants

Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition:

Produits de décomposition dangereux: Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Décomposition thermique:

Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

11. Données toxicologiques

Voie primaire d'exposition

Les voies de pénétration pour les solides et liquides sont l'ingestion et l'inhalation, mais peuvent inclure le contact avec les yeux ou la peau. Les voies de pénétration pour les gaz comprennent l'inhalation et le contact avec les yeux. Le contact avec la peau peut être une voie de pénétration pour les gaz liquéfiés.

Toxicité/Effets aigus

Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë: Pratiquement pas toxique après une ingestion unique. Pratiquement pas toxique après contact cutané unique. Pratiquement pas toxique après inhalation unique.

Par voie orale

Type de valeur: DL50

espèce: rat

Valeur: 8,200 mg/kg Données bibliographiques.

Inhalation

Type de valeur: CL0

espèce: rat

Valeur: > 10.4 mg/l (IRT) durée d'exposition: 6 h La vapeur a été testée.

Aucune mortalité durant le temps d'exposition indiqué lors de tests sur animaux. Données bibliographiques.

Par voie cutanée

Type de valeur: DL50

espèce: lapin

Valeur: > 12,000 mg/kg (similaire au guideline 402 de l'OCDE)

Données bibliographiques.

Evaluation des autres effets aigüs

Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT):

Selon les informations disponibles, aucune toxicité spécifique sur les organes cibles n'est anticipée suite à une seule exposition.

Irritation / corrosion

Date de révision: 2025/08/26 page: 8/11
Version: 2.0 (30034815/SDS GEN CA/FR)

Evaluation de l'effet irritant: Non irritant pour les yeux et la peau.

Peau

espèce: lapin Résultat: non irritant Méthode: test de Draize Données bibliographiques.

<u>Oeil</u>

espèce: lapin Résultat: non irritant

Méthode: Ligne directrice 405 de l'OCDE

<u>Sensibilisation</u>

Evaluation de l'effet sensibilisant: N'a pas d'action sensibilisante dans les essais sur animaux.

Essai des ganglions lymphatiques de la souris (LLNA)

espèce: souris

Résultat: non sensibilisant

Méthode: Ligne directrice 429 de l'OCDE

Données bibliographiques. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de

substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Danger par Aspiration

non applicable

Toxicité/effets chroniques

Toxicité en cas d'exposition/administration répétée

Evaluation de la toxicité après administration répétée: Une ingestion répétée de la substance n'a pas provoqué d'effets attribuables à celle-ci. Les résultats ont été déterminés par un test en screening.

Toxicité génétique

Evaluation du caractère mutagène: Dans la majorité des essais réalisés (bactéries/microorganismes/cultures cellulaires) un effet mutagène n'a pu être démontré. Un tel effet n'a pas non plus été observé en expérimentation animale.

cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène: La substance n'a pas démontré d'activités favorisant les tumeurs chez les rongeurs après prétraitement avec une substance cancérogène. La substance n'a pas montré d'activité cancérigène pour l'animal par administration répétée par voie cutanée.

toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction: Les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour des altérations de la fertilité. Ce produit n'a pas été testé intégralement. Les données ont été déduites en partie d'autres produits de structure ou composition similaire.

<u>Tératogénicité</u>

Evaluation du caractère tératogène: Les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour un effet néfaste pour le développement/tératogène. Ce produit n'a pas été testé intégralement. Les données ont été déduites en partie d'autres produits de structure ou composition similaire.

12. Données écologiques

Date de révision: 2025/08/26 page: 9/11

Version: 2.0 (30034815/SDS_GEN_CA/FR)

Toxicité

Toxicité en milieu aquatique

Evaluation de la toxicité aquatique:

Avec de fortes probabilités le produit n'est pas nocif pour les organismes aquatiques. D'après les résultats des études de toxicité long terme (chronique), il est très probable que le produit ne soit pas nocif pour les organismes aquatiques. L'introduction appropriée de faibles concentrations en station d'épuration biologique adaptée ne perturbe pas le cycle d'action biologique des boues activées.

Toxicité vis-à-vis des poissons

Pas de données disponibles.

Invertébrés aquatiques

Pas de données disponibles.

Plantes aquatique(s)

CE10 (72 h) > 100 mg/l (taux de croissance), Pseudokirchneriella subcapitata (Ligne directrice 201 de l'OCDE, statique)

Effets chroniques sur poissons

NOEC (102 j) 11 mg/l, Oncorhynchus mykiss (OPP 72-4 (Directive-EPA), Écoulement.) L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration déterminée analytiquement.

Effets chroniques sur invertébrés aquat.

CE10 (21 j) > 10 mg/l, Daphnia magna (Ligne directrice 211 de l'OCDE, semi-statique)

Evaluation de la toxicité terrestre

Aucun effet toxique n'a été observé dans des études réalisées sur des organismes vivants dans les sols.

Organismes vivant dans le sol

Effets sur les organismes vivants du sol:

NOEC (56 j) 47,200 mg/kg, Eisenia foetida (autre(s))

L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.

CL50 (14 j) 3,160 mg/kg, Eisenia foetida (autre(s), sol artificiel)

L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.

Effets sur la flore terrestre

Pas de données disponibles.

autres non-mammifères terrestres

Pas de données disponibles.

Microorganisms/Effet sur la boue activée

Toxicité sur les microorganismes

DIN EN ISO 8192-OCDE 209-88/302/CEE,P. C aquatique

boue activée, ménagère/CE 20 (0.5 h): env. 400 mg/l

L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.

Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O)

Date de révision: 2025/08/26 page: 10/11

Version: 2.0 (30034815/SDS_GEN_CA/FR)

Facilement biodégradable (selon critères OCDE).

Données sur l'élimination

86 % formation de CO2 par rapport à la valeur théorique (28 j) (OCDE 301B; ISO 9439; 92/69/CEE, C.4-C) (aérobie, boue activée, ménagère, non adaptée)

Evaluation de la stabilité dans l'eau

Pas de données disponibles.

Information sur la stabilité dans l'eau (hydrolyse)

Pas de données disponibles.

Potentiel de bioaccumulation

Evaluation du potentiel de bioaccumulation

Ne s'accumule pas de façon notable dans les organismes.

Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration: 57 (21 j), Lepomis macrochirus (mesuré(e))

Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux

La substance ne s'évapore pas de la surface de l'eau vers l'atmosphère.

Une adsorption sur la phase solide du sol est possible.

Indications complémentaires

Autres informations sur l'écotoxicité:

Ne pas laisser pénétrer le produit dans les eaux sans traitement préalable.

13. Données sur l'élimination

Elimination du produit:

Eliminer conformément aux réglementations régionales ou nationales.

Elimination des emballages:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14. Informations relatives au transport

Transport terrestre

TDG

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Transport maritime

IMDG

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Transport aérien IATA/ICAO

Sea transport

IMDG

Not classified as a dangerous good under transport regulations

Air transport IATA/ICAO

Date de révision: 2025/08/26 page: 11/11

Version: 2.0 (30034815/SDS GEN CA/FR)

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Not classified as a dangerous good under transport regulations

15. Informations sur la réglementation

Règlements fédéraux

Status d'enregistrement:

produit chimique DSL, CA

Inscrits sur la liste DSL et/ou conformes à d'autres réglementations.

Évaluation des classes de danger selon les critères du SGH des Nations Unies (version la plus récente):

Aquatic Acute

3

Danger pour le milieu aquatique - aigu

16. Autres informations

FDS rédigée par:

BASF NA Product Regulations FDS rédigée le: 2025/08/26

Nous soutenons les initiatives de la charte mondiale de la Gestion Responsable. Nous agissons positivement sur la santé et la sécurité de nos employées, clients, fournisseurs et voisins ainsi que sur la protection de l'environnement. Notre engagement dans le cadre du Responsible Care est total que ce soit pour commercer, opérer nos unités de production de façon sûre et responsable pour l'environnement, aider nos clients et fournisseurs à utiliser correctement nos produits. Nous voulons minimiser l'impact sur la société et l'environnement de nos activités de production, stockage, transport ainsi que l'impact de nos produits lors de leur utilisation et de leur traitement en fin de vie.

PALATINOL® M est une marque déposée de BASF Canada ou BASF SE

Date / mise à jour le: 2025/08/26 Version: 2.0
Date / Version précédente: 2016/12/07 Version précédente: 1.1

FIN DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ